

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

Présents :

M. Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1^{er} adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY 2^{ème} adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, Mme Valérie PIGASSE, M. Alexandre RICHARD, M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Hervé GUIGNIER, Mme Catherine BERTHELIN, M. Christian COURTIER, M. Terry BELLITO conseillers municipaux délégués

Membres présents : 13

Membres absents excusés : 2

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY qui donne procuration à Mme Mélanie FLACHER conseillère municipale déléguée

M. Marc-Antoine FLORELLI qui donne procuration à M. Michel MAZE 1^{er} adjoint,

Membre absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe BLECH

I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 5 février 2021 ainsi que le conseil municipal extraordinaire du 20 février 2021.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité

II - Délibérations

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la suppression de la délibération concernant la désignation d'un avocat en cas de contentieux mis à l'ordre du jour.

Budget de la commune M14 :

Approbation du compte de gestion 2020 de la commune

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances fait part à l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Rambouillet et que le Compte de Gestion 2020 du budget de la Commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2020 de la Commune.

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 780 114,93 € |
| - Recettes de Fonctionnement : | 965 389,67 € |
| - Solde positif : | 185 274,74 € |
| - Dépenses d'investissement : | 187 024,44 € |
| - Recettes d'investissement : | 427 554,45 € |
| - Solde positif : | 240 530,01 € |
| - Soit un excédent global de | 425 804,75 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal 2020 du Maire et du Compte de Gestion Communal 2020 du Trésorier de Rambouillet,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE ET D'ARRETER le Compte de Gestion Communal 2020 du budget du Trésorier dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif Communal 2020 du Maire.

Budget de la commune M14 :

Présentation et vote du compte administratif 2020

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances présente l'ensemble des écritures, recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement réalisées sur l'exercice budgétaire communal 2020 et précisent que celles-ci sont conformes au compte de gestion communal 2020 du Trésorier Payeur de Rambouillet.

| | Fonctionnement | Investissement | Totaux |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| Recettes exercice 2020 | 965 389,67 | 427 554,45 | 1 392 944,12 |
| Dépenses exercice 2020 | 780 114,93 | 187 024,44 | 967 139,37 |
| Résultat exercice 2020 | 185 274,74 | 240 530,01 | 425 804,75 |

Monsieur le Maire demande à M. Christian COURTIER, Conseiller Municipal Délégué, en tant que Doyen de prendre la présidence pour le vote du compte administratif de la commune - exercice 2020

Madame Nathalie SYROVATSKY ENTENDUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 précédemment arrêté par le conseil municipal,

Considérant que Monsieur Thierry CONVERT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Christian COURTIER, Conseiller Municipal Délégué, Doyen de l'Assemblée, pour soumettre le compte administratif de la commune au vote du conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le compte administratif de la commune 2020, tel que présenté

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget de la commune M14 : Affectation des résultats 2020

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des Finances rappelle les balances du compte administratif 2020 de la Commune :

| | Fonctionnement | Investissement | Totaux |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes exercice 2020 | 965 389,67 | 427 554,45 | 1 392 944,12 |
| Dépenses exercice 2020 | 780 114,93 | 187 024,44 | 967 139,37 |
| Résultat exercice 2020 | 185 274,74 | 240 530,01 | 425 804,75 |

Madame Nathalie SYROVATSKY propose que les résultats de l'exercice 2020 soient pris en compte dans le budget primitif 2021 de la manière suivante :

1/ Excédent de fonctionnement :

140 000 € somme qui sera affectée à la section d'investissement en recette à l'article 1068 et **45 274,74 €** sera affectée à la section de fonctionnement en recette à l'article 002

2/ Excédent d'investissement :

240 530,01 € somme qui sera affectée dans sa globalité à la section d'investissement en recettes à l'article 001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le compte administratif 2020,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE l'affectation en recettes d'investissement du budget primitif 2021 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 140 0000 € et 45 274,74 au compte 002 à la section de recette de fonctionnement

DECIDE d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Primitif 2021 en excédent d'investissement capitalisé (compte 001) de **240 530,01 €**

Budget de la commune M14 : Présentation et vote du budget primitif pour l'année 2021

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des finances présente par chapitre budgétaire la section de fonctionnement équilibrée en recettes/dépenses, par opération les dépenses de la section d'investissement et par chapitre budgétaire les recettes de la section d'investissement.

Elle précise que les dépenses et les recettes de ces deux sections sont présentées en équilibre.

1/ Budget communal 2021 : Section de fonctionnement

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------|------------|
| Chapitres | Nom des Chapitres | Montant | % |
| 70 | Produits des services | 53 440,00 | 5,78 |
| 73 | Impôts et taxes | 752 727,00 | 81,44 |
| 74 | Dotations et participations | 44 200,00 | 4,78 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 22 000,00 | 2,38 |
| 76 | Produits financiers | 5,00 | 0 |
| 77 | Produits exceptionnels | 6 650,00 | 0,72 |
| 002 | Résultat reporté | 45 274,74 | 4,90 |
| TOTAL | | 924 296,74 | 100 |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------|------------|
| Chapitres | Nom des Chapitres | Montant | % |
| 011 | Charges à caractère général | 272 890,00 | 29,53 |
| 012 | Charges de personnel | 380 000,00 | 41,10 |
| 14 | Atténuations de produits | 59 000,00 | 6,38 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 95 388,57 | 10,32 |
| 66 | Charges financières | 10 000,00 | 1,08 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 5 000,00 | 0,55 |
| 042-6811 | Dotations aux amortissements | 1 070,00 | 0,11 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 100 948,17 | 10,93 |
| TOTAL | | 924 296,74 | 100 |

2/ Budget communal 2021 : Section d'investissement

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|--|---------------------|------------|
| Chapitres | Nom des Chapitres | Montant | % |
| 10 | Dotations, fonds de réserve | 9 000,00 | 0,83 |
| 10-1068 | Excédent fonctionnement capitalisé | 140 000,00 | 12,91 |
| 13 | Subventions | 586 922,00 | 54,10 |
| 040-28 | Amortissements PLU | 1 070,00 | 0,10 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 100 948,17 | 9,31 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 6 300,00 | 0,58 |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 240 530,01 (N-1) | 22,17 |
| TOTAL | | 1 084 770,18 | 100 |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------|
| Opérations | Nom des opérations | Montant | % |
| 13 | Salle Polyvalente - Travaux | 13 200,00 | 1,22 |
| 15 | Ecole | 77 740,00 | 7,17 |
| 17 | Centre de Loisirs | 1 050,00 | 0,10 |
| 24 | Contrat rural | 300 000,00 | 27,66 |
| 25 | Bâtiments locatifs | 2 900,00 | 0,27 |
| 27 | Sécurité routière | 62 350,00 | 5,75 |
| 32 | Eglise | 26 000,00 | 2,40 |
| 35 | Cimetière | 2 200,00 | 0,20 |
| 39 | Travaux Abbaye des Moulineaux | 377 834,00 | 34,83 |
| 10002 | Mobilier matériel mairie | 10 760,00 | 0,99 |
| 10003 | Matériel voirie et véhicules | 30 950,00 | 2,85 |
| 10004 | Matériel incendie | 7 500,00 | 0,69 |
| 10005 | Travaux bâtiments | 50 000,00 | 4,62 |
| SOUS-TOTAL | | 962 484,00 | 88,74 |
| 020 | Dépenses imprévues | 30 000,00 | 2,77 |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|--|---------------------|------------|
| Opérations | Nom des opérations | Montant | % |
| OPFI-1641 | Emprunts et dettes | 61 400,00 | 5,66 |
| 041 | Opération patrimoniale | 6 300,00 | 0,57 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert - autofinancement | 24 586,18 | 2,26 |
| TOTAL | | 1 084 770,18 | 100 |

M. Michel MAZE présente le tableau des effectifs du Personnel Communal qui sera annexé au Budget Primitif 2021

| Etat du personnel au 01.01.2021 | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|-------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| GRADES OU EMPLOIS | | | | |
| Rédacteur Territorial | B | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif | C | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | |
| Animateur | B | 1 | 1 | |
| Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | |
| Adjoint Technique | C | 2 | 2 | 2 10 % et 30 % |
| Adjoint d'animation | C | 2 | 2 | 1 80 % |
| ATSEM | C | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 11 | 11 | 3 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 14

Vu le travail de la commission finances,

Considérant le projet du budget primitif 2021 de la Commune

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER par chapitre budgétaire la section de fonctionnement (recettes et dépenses) en équilibre de l'exercice 2021, telle que présentée ci-dessus

D'ADOPTER par opération budgétaire les dépenses d'investissement et par chapitre budgétaire les recettes d'investissement en équilibre de l'exercice 2021, telle que présentée ci-dessus

D'ADOPTER le tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessus

| |
|---|
| Budget de la commune M14 : Vote des taux d'imposition 2021 |
|---|

Madame Nathalie SYROVATSKY Maire-Adjoint Responsable des Finances fait part de l'état 1259 adressé par les services fiscaux des Finances Publiques concernant la fiscalité attendue pour la Commune.

Madame Nathalie SYROVATSKY propose la reconduction des trois taux, considérant que le produit attendu est égal à 2020 (579 588,00 € en 2016 ; 583 628,00 € en 2017 ; 585 252,00 € en 2018 ; 601 251 en 2019 ; 616 157,00 € en 2020)

| | Bases prévisionnelles | Taux | Produits attendus |
|------------------------|-----------------------|---------|-------------------|
| Taxe d'habitation | 3 609 000 | 6,91 % | 249 382 |
| Taxe Foncière bâti | 2 529 000 | 13,10 % | 331 299 |
| Taxe Foncière non-bâti | 44 400 | 79,90 % | 35 476 |
| TOTAL | | | 616 157 |

Monsieur le Maire rappelle que cela fait treize ans que les taux d'imposition n'ont pas bougé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'évaluation des bases au vu de l'état 1259 et de la loi de finances,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

CONSERVER les taux de la fiscalité directe locale comme présentés

DIT que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2021 est inscrit à l'article 7311

Budget de la commune M14 :
Présentation et vote des subventions versées aux associations
pour l'année 2021

Madame Catherine BERTHELIN Conseillère Municipale Responsable des Associations présente à l'Assemblée le tableau de propositions de versements des subventions aux associations

M. Blech quitte la salle au vu de son poste de trésorier au CFI, et de son poste de membre du conseil d'administration de l'association PAFE

| Associations | Subventions 2018 Votées | Subventions 2019 Votées | Subventions 2020 Votées | Subventions 2021 proposées |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| USP FOOTBALL | 900 | 600 | 900 | 500 |
| USP TENNIS | 150 | 200 | 0 | 200 |
| USP CYCLISTE | 300 | 600 | 300 | 300 |
| LEZ'ARTS | 400 | 400 | 400 | 150 |
| CAP | 200 | 0 | 200 | 0 |
| GYM A POIGNY | 800 | 800 | 800 | 400 |
| LA GAULE GRESILLONNAISE | 200 | 200 | 200 | 50 |
| PREVENTION ROUTIERE | 100 | 100 | 100 | 0 |
| AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL | 550 | 600 | 0 | 0 |
| USEP ECOLE | 200 | 200 | 200 | 200 |
| COMITE DES FETES | 900 | 1 000 | 1 000 | 700 |
| OMNISPORTS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ART DECO POIGNY | / | 0 | 0 | 0 |
| POIGNY AU FIL DE L'EAU | / | 200 | 200 | 150 |
| VIVRE A POIGNY | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DROLES DE DAMES | 0 | 0 | 0 | 0 |
| NOS RACINES, NOTRE AVENIR | / | / | / | 150 |
| RESERVE BUDGETAIRE | 0 | 0 | 100 | 0 |
| TOTAL | 4 800 | 4 900 | 4 400 | 2 800 |

M. Courtier a indiqué qu'il voterait contre cette délibération à cause de la subvention proposée à l'association « nos racines, votre avenir ».

M. le maire indique qu'il s'abstiendra car il considère que cette association est une association d'opposition d'après l'article publié dans « Les Nouvelles de Rambouillet » du 24 mars 2021.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Catherine Berthelin, après en avoir délibéré, décide à

5 voix contre : Mme L'Hermette, Mme Syrovatsky, M. Florelli, M. Courtier et M. Maze, précisent qu'ils sont contre le vote de la subvention à l'association « nos racines, notre avenir »

3 abstentions : M. Convert, M. Richard et M. Guignier

6 voix pour : Mme Flacher, Mme Pigasse, M. Bellito, Mme Berthelin, Mme Duclot et M. Brossar-Kimmel

VOTE les subventions 2021 aux associations telles que présentées.

M. Blech réintègre le conseil municipal

**Budget de la commune M14 :
Présentation et vote des participations versées aux syndicats
intercommunaux et organismes publics pour l'année 2021**

Madame Nathalie SYROVATSKY Adjointe Responsable des Finances fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter les participations aux différents organismes et syndicats intercommunaux :

| NOM DU SYNDICAT | | Articles | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|-----------------------------|----------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| SICTOM | | 65548 | 4 500 | 4 300 | 4 300 | 4 500 |
| SYNDICAT DES TROIS RIVIERES | | 65548 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| INGENIER'Y | | 65548 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 500 |
| SITREVA | | 65548 | 1 000 | 200 | 200 | 600 |
| PNR | | 65548 | 4 500 | 4 500 | 4 500 | 4 400 |
| TOTAL | | 65548 | 11 000 | 10 000 | 10 000 | 11 000 |
| CIG | payes | 6558 | 1 800 | 2 000 | 2 000 | 2 500 |
| | archives | 6558 | 1 700 | 1 500 | 1 000 | 1 000 |
| TOTAL | | 6558 | 3 500 | 3 500 | 3 000 | 3 500 |
| CAISSE DES ECOLES | | 657361 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 4 000 |
| CCAS | | 657362 | 4 400 | 4 400 | 4 400 | 4 400 |

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

VOTE les participations aux différents organismes et syndicats intercommunaux telles que présentées.

Détermination de la part proportionnelle liée aux Transcom de la VRD (voiries, réseaux divers) auprès de la CART programme 2020-2022

Monsieur Thierry Convert, expose que la commune peut percevoir une subvention d'aide pour la voirie et réseaux divers (2020-2022), à répartir avec la CART concernant la voirie intercommunale.

Vu le programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie ;

Vu le montant total de la subvention départementale allouée à la commune de Poigny-la-Forêt soit 258 242 € ;

Vu la répartition de cette subvention entre Poigny-la-Forêt et CART respectivement de 221 029 € pour 27,5670 km de voirie communal et de 37 213 € pour 3,9720 km de voirie intercommunale ;

Considérant que la subvention de 37 213 € transférée à la CART pourra être utilisée pour des travaux réalisés sur le territoire de la CART

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER la CART à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal

DE CHARGER le maire de la transmission de la présente délibération aux Présidents de la CART et conseil départemental ;

Convention avec l'ALEC (agence Locale de l'Energie et du Climat)

Madame Mélanie FLACHER fait part à ses collègues que L'ALEC SQY accompagne les collectivités locales des centres et sud Yvelines dans leurs démarches de Transition Énergétique. Elle est une association reconnue d'intérêt général par l'article 192 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- **Information et Sensibilisation**
 - Information sur les bonnes pratiques,
 - Sensibilisation et accélération au passage à l'acte.
- **Conseil et accompagnement technique**
 - Des particuliers et Conseils Syndicaux,
 - Des collectivités,

- Des entreprises.

La commune souhaite dans le cadre de sa politique de Transition Énergétique promouvoir auprès de ses habitants et usagers les bons gestes et encourager la mobilisation des habitants.

En vertu de son rôle d'animateur territorial, l'ALEC SQY s'engage de sa propre initiative à réaliser les actions d'information et de sensibilisation suivantes :

- Organisation périodique de visites de maisons exemplaires pour le grand public.
- Organisation et animation des défis « Déclics » (zéro déchets)
- Organisation du concours « La Maison Économe ».
- Organisation conférences, ateliers d'échanges et forums thématiques.
- Organisation d'ateliers de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, à la Transition Énergétique, ...
- Organisation de balades thermiques.

Cette intervention sera prise en charge par la commune à hauteur de 113,02 € pour une année.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mélanie Flacher, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADHERER A L'ALEC pour un montant de 113,02 €, mis au budget primitif à l'article 6228

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ALEC SQY pour une durée d'une année.

CIG : reconduction de la convention relative à une mission de maintenance des archives de la Commune

Monsieur Thierry CONVERT Maire fait part à ses Collègues qu'il y a lieu de reconduire la maintenance sur le classement des archives communales effectuée par le Centre de Gestion de Versailles (CIG).

Cette maintenance permet le tri, le classement, l'inventaire et l'élimination réglementaire des documents de la mairie. Cette mission représente une durée d'intervention d'une semaine par an pour un cout estimé à 1 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

LA RECONDUCTION de la maintenance des archives de la Commune effectuée par le Centre de Gestion de Versailles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président du Centre de Gestion de Versailles pour une durée de 3 ans, avec effet au 19 janvier 2021.

III/ Informations du maire

Lecture d'un courrier de M. Dietlin, Pugnéen, concernant une procédure en cours visant une escroquerie en bande organisée dont il a été victime. (Courrier mis en annexe).

V/ Informations des élus

M. Maze :

Travaux : les pavés devant la salle des fêtes ont été changés ; les plots devant chez M. Piacentino (route d'Épernon) ont également été changés. Les travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés au carrefour des 4 chemins.

Une réunion avec les riverains des Basses Mesures est prévue le samedi 27 mars

Mme L'Hermette :

De nombreux Pugnéens ont pu être vaccinés grâce aux listes établies par Diane Weber.

Mme Flacher : Une chasse aux œufs, réservée aux enfants de l'école, est prévue le mardi 6 avril, organisée par la CDE (caisse des écoles) – Le projet « les petites pousses » commence dès la semaine prochaine. Un jardinier vient à l'école pour des activités avec les enfants. Le site internet est en cours de modernisation et une page Facebook a été créée.

M. Richard : la commission économique de la CART publie désormais des comptes-rendus qu'il transfèrera aux conseillers qui le demandent

M. Guignier : une demande de subvention auprès de la DRAC va être proposée au prochain conseil municipal il faut pour cela établir un projet culturel pour 5 ans en vue d'obtenir jusqu'à 35 % du montant subventionné pour la bibliothèque prévue avec la nouvelle mairie.

M. Bellito : les chaises des élèves de primaire ont été changés

M. Blech : la mise à jour du PCS (Plan communal de sauvegarde) est en cours. Il y a eu un rendez-vous chez les pompiers de Saint-Léger pour recueillir leurs remarques et commentaires sur le projet du PCS. Cette visite a été mise à profit pour échanger sur les différents aspects de la défense contre l'incendie.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 7 mai

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT
Maire

M. Michel MAZE
1^{er} Adjoint au maire

Mme Nathalie
SYROVATSKY
2^{ème} Adjointe au maire

M. Christian COURTIER
Conseiller Municipal

M. Terry BELLITO
Conseiller Municipal

M. Jean-Philippe BLECH
Conseiller Municipal

M. Baptiste BROSSARD-
KIMMEL
Conseiller Municipal

Mme Fanny DUCLOT-
BRETIGNY
Conseillère Municipale
donne procuration à
Mme Mélanie FLACHER
Conseillère Municipale

M. Marc-Antoine
FLORELLI
Conseiller Municipal
donne procuration à M.
Michel MAZE
1^{er} adjoint au maire

Mme Catherine BERTHELIN
Conseillère Municipale

M. Hervé GUIGNIER
Conseiller Municipal

Mme Laurence
L'HERMETTE
Conseillère Municipale

Mme Valérie PIGASSE
Conseillère Municipale

Mme Mélanie FLACHER
Conseillère municipale

M. Alexandre RICHARD
Conseiller Municipal